

Image not found or type unknown



Charges pour location meublée

Par **Sabourault Marc**, le **21/08/2017** à **17:52**

Bonjour à tous.

Je viens d'acquérir une maison individuelle (maison de ville) qui comporte ses propres compteurs d'eau et électricité.

Je souhaiterais la louer en meublé, mais ma question est la suivante : concernant les charges (eau et électricité), est ce que je dois avoir les compteurs ainsi que les abonnements à mon nom et faire une provision pour charges au locataire? ou est ce possible de laisser le locataire avoir ses propres abonnements (eau et électricité) afin qu'il paie tout simplement sa consommation réelle.

Merci par avance de vos réponses.

A bientôt.

Cordialement